Les Crises dans le Nord

LE CHARBON

Le charbon du Nord pour Paris. — Le charbon anglais destiné au Nord ne vient pas. — La grève générale à Dunkerque.

Des ordres ont été donnés à la Compagnie des Mines de Nœux de charger, dimanche, trois péniches pour Lille, et, lundi ou mardi, quatre autres péniches. Au contraire, les charbonnages de Bruay et Marles ont reçu l'interdiction formelle de rien charger pour le Nord.

Les communes sont autorisées à ne recevoir que du charbon anglais, qui ne vient pas et qu'elles devront payer 160 à 180 fr. la tonne, alors qu'elles pourraient avoir le charbon de nos mines à 115 fr. la tonne, rendue chez eux.

Ajoutons enfin que dans le long parcours qu'il est obligé de faire et dans les transbordements qu'il est obligé de subir en passant du wagon au bateau et inversement, le charbon anglais arrive avec des manquants importants. Il n'est pas étonnant de constater sur un seul wagon 1.500 à 2.000 kilos qui manquent. Sur un envoi de 22 tonnes, on a constaté un déficit de 1.360 kilos ; sur un autre envoi de 11 tonnes, on en a constaté un autre de 1.220 kilos.

8.000 tonnes de charbon viennent d'arriver à Gand. Au lieu de nous faire expédier directement ce charbon, ordre a été donné de le faire passer par Dunkerque, déjà encombré, et où la grève générale vient, malheureusement, d'être décidée pour aujourd'hui lundi.

Il faut à la France 70 millions de tonnes de houille par an ; il lui en manque toujours un tiers.

Si l'on n'arrive pas à une extraction supérieure, nos usines, même ravitaillées proportionnellement, seront obligées de restreindre les heures de travail et de licencier un tiers de leur personnel. Est-ce ce à quoi doit aboutir l'application rigide de la loi de 8 heures?

On voit que la situation est grave dans le Nord. Il faut espérer que les pouvoirs publics comprendront enfin leur devoir envers nous.

Nous attendrons que le bien sorte de l'excès du mal. Mais le Nord demande maintenant autre chose que des promesses.

Les conséquences des crises

Restriction d'éclairage dans les établissements

M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté aux termes duquel :

Eclairage extérieur

Article 1er. — L'éclairage extérieur de tous établissements et magasins (cafés, bals, restaurants, débits, hôtels, salles de spectacles, magasins de vente et de commerce, etc.), ne pourra en aucun cas, comporter plus de trois lampes de 16 watts jusqu'à douze mètres de façade ; au delà de douze mètres de façade, le nombre de lampes pourra être augmenté à raison d'une lampe par quatre mètres supplémentaires.

Les péristyles sont compris dans la façade.

Tous autres éclairages extérieurs sont interdits, notamment les enseignes et réclames lumineuses, les motifs décoratifs lumineux, l'exposition de transparents et des projections photographiques et cinématographiques sur la voie publique.

Eclairage intérieur

Article 2. — Dans les mêmes établissements, l'éclairage des salles où le public a accès ne pourra, en aucun cas, excéder par heure et par mètre carré de surface du sol, une consommation de gaz de 35 litres, ce qui correspond à l'allumage d'une lampe de 16 watts ou d'un bec à gaz à incandescence n° 1 par dix mètres carrés.

L'éclairage intérieur des devantures et les vitrines sera considéré comme faisant partie de l'éclairage de la salle.

Article 3. — En cas d'infraction au présent arrêté, la fourniture du gaz et de l'électricité pourra être provisoirement suspendue.

Article 4. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandants de gendarmerie, Commissaires de police et tous agents de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

CHRONIQUE HORTICOLE

TRAVAUX DE JARDINAGE pour le mois de janvier

Le 18 janvier montez une couche de cinq **chassis** sur un lit de fumier de cheval avec réchaud de fumier autour du coffre que vous tasserez fortement au pied, ensuite disposez une couche de terreau de 20 centimètres remettre les chassis dessus. S'il se produit trop de vapeur, aérez par le haut du chassis. **Le 25, semez dans les 2 premiers chassis** carottes rouges à forcer parisiennes ; ayez soin avant de semer, de frotter les graines entre les mains pour casser le crochet pourvu de barbes ; 1 gramme contient 900 graines (récolte Avril), jetez dans ce même chassis quelques graines de radis roses à bout blanc arrosez légèrement. Si le temps est à la gelée couvrez les chassis le soir d'un paillasson sitôt les semis levés aérez du côté opposé du vent ; 3° chassis, semez une ligne céleris blanc-doré, une ligne de céleris rave-géant de Prague, choux-fleur nain hâtif d'Erfurt que vous repiquerez sur la même couche en mars, et en pleine terre en avril ; choux de Milan petit hâtif d'Ulm en place en pleine terre fin mars (récolte Juin) ; 4° chassis, semez plantez 12 à 16 plants ; le reste en laitues cordon rouge ; 5° chassis, trois lignes poireaux gros court de Rouen, thym, ciboulle, laitues Lorthois.

Pleine terre. — Si le sol n'est pas gelé plantez ails blancs, échalottes, semez oignons blancs pour repiquer en fin Mars à 15 centimètres de distance. Retournez la terre avec apport de fumier, répandez sur le sol un litre de chaux en roche fraîchement éteinte pour 2 mètres carrés pour détruire les larves et les œufs de limaces grises, réservez les engrais des latrines que vous épandrez sur le sol après les périodes de pluies et de neige fin Mars et 8 jours avant les plantations. Sous un chassis froid avec fond de vieux fumier ou dépendance éclairée à l'abri des gelées, employez ce procédé pratique et économique : l'emploi des coquilles d'œufs, emplissez-les aux trois quarts de bon terreau, mettez 6 graines de pois (prince Albert) ou naine merveille d'Amérique, recouvrez les graines d'un doigt de terre, disposez ces coquilles dans le fumier sous chassis, aérez sitôt la levée des pois pour les tenir ramifiés. Quand ils auront atteint 6 centimètres, plantez en pleine terre en Février dans des sillons de 15 centimètres de profondeur, posez la coquille dans la main pour la tendre que vous déposerez dans des trous faits tous les 25 centimètres au fond du sillon. A cette profondeur le vent passe par-dessus et le soleil chauffant le sillon active la végétation. Quinze jours plus tard, ramez. Si vos plantes sont attaquées par les limaces grises qui coupent les premières feuilles, pulvérisez le soir avec une solution d'alun 2 grammes par litre d'eau, à défaut de pulvérisateur, vous pouvez appliquer le traitement à la seringue. Traitement des graines attaquées par les larves : ramassez celles qui sont trouées, avant de les semer enfermez-les dans une cuisse ou boîte en métal, mettez avec les graines un petit récipient avec un peu de sulfure de carbone, retirez le après 6 heures, les vapeurs toxiques du sulfure auront tué les larves.

Marcel Lefebvre.

DANS LA POLICE

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le 1er échelon : MM. Pigentier, Lamour et Barthoul, commissaires de police hors classe. 2e échelon à Lille, Richelmi, commissaire spécial hors classe. 2e échelon à Lille, pour la 3e classe, Rossot, commissaire spécial adjoint de 4e classe à Lille. Pour la classe exceptionnelle, Desbordes, commissaire central de police de 1re classe à Lille.

Médaille militaire

ROUBAIX

— **M. Auguste DESCRAMPS**, 76e R.I., Médaille militaire. Croix de guerre avec palme, citation : « Soldat très courageux. A été blessé grièvement, 20 juillet 1918, en se portant à l'assaut d'une position ennemie. Une blessure antérieure. »

Croix de guerre

WATTRELOS

— **M. Maurice ETIENNE**, 168e R.I., Croix de guerre, citation à l'ordre du régiment : « Soldat dévoué. A fait preuve d'un grand courage à l'attaque du 28 septembre 1918 ». Rue du Rivage, 62.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LUNDI, 5 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Siméon ; demain, Épiphanie.
Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 06.
Lune : Pleine lune ; dernier quartier le 13.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux HALLES, vente libre de : **Eau de Javelle et Brosses ; Bougies de toutes grosseurs ; Pommes à conserver** 0 fr. 55 le kilo ; **Carottes rouges**, 0 fr. 80 le kilo ; **Beurre frais de Normandie**, 15 fr. 60 le kilo.

VIN ROUGE à 1 fr. 60 le litre (1 litre par personne)
Lundi 5, de 6 à 11 h., 14e jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 13e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0 fr. 30 le kilo
(3 kilos par personne)
Lundi 5, de 6 à 11 h., 1er jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 2e jaunes et vertes.

LA DISTRIBUTION DU COKE. — Ordre des inscriptions.
7e secteur, lundi 5 janvier, de 8 à 11 h. ; 8e sect. de 14 à 17 heures.
9e secteur, mardi, 6 janvier, de 8 à 11 h. ; 10e sect. de 14 à 17 heures.
Cette inscription aura lieu à l'ancien Hôtel des Postes, rue Jean, 2, sur présentation de la carte de charbon.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de l'allocation afférente à la période du 17 au 31 décembre, aura lieu salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin, 8, dans l'ordre suivant :

Le matin de 8 à 10 h. Le soir de 2 à 4 heures : lundi 5 janvier, de 8 à 10 h., 120.771 à 125.780 (S.O.A.A.) ; 90 à 1.000 (livrets) ; 1 à 170.040 (personnes venant du dehors) ; de 2 à 4 h., 23.016 à 27.100.

Mardi 6, de 8 à 10 h., 27.169 à 37.000 ; de 2 à 4 h., 37.003 à 65.717.

HALLE FLIPO : En vente 5000 kilos Hollande, Chester, Gruyère 10 à 12 le kilo. 1000 kilos beurre 14, extra 15. Pain d'épices 3.50. Vin 2 fr. le litre. 41501

AU « CHORAL NADAUD ». — La présentation du nouveau président d'honneur, M. Fernand Motte. — Cette cérémonie intime s'est déroulée, samedi soir, de charmante façon. Le nouveau président d'honneur fit son entrée au milieu d'acclamations prolongées que couronna un impressionnant vivat. Il fut alors présenté par M. Jean Selle. Répondant aux aimables paroles du président, M. Fernand Motte assura les membres de notre grande Société Nationale qu'il porterait avec fierté, en souvenir de son père regretté, ce titre d'honneur et qu'il remplirait avec dévouement les devoirs qu'il impose. Repassant les succès obtenus dans le passé, M. Fernand Motte est persuadé que, sous l'éminente direction du maître Duysburgh, notre vaillant orphéon saura maintenir son éclatant renom artistique à l'étranger comme en France, car il est que, dans les arts comme dans l'industrie, Roubaix reprenne la place qu'elle occupait autrefois. Boit à la santé du maître Duysburgh et du dévoué président, M. Jean Selle.

La soirée se termina par un concert improvisé et les sociétaires se quittèrent heureux d'avoir trouvé en leur nouveau président d'honneur, un homme jeune, actif, populaire et dévoué.

ÉTRENNES. — Vins et spiritueux : les 30 et 31 Décembre, 1, 2, 3 et 4 janvier, tout acheteur de 15 fr. de vins ou liqueurs en une seule fois, aura droit gratuitement à une bouteille de grand mousseux carte blanche, valeur 7 francs 50. — Mes Duceulombier-Simons, 165, Grande-Rue, Roubaix. 40972

GRAND HOTEL-ROUBAIX : Réouverture de l'Hôtel le 1er Janvier. 40062

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VEUVES ET ORPHELINS DE LA GUERRE nous prie d'insérer la communication suivante :

Cette œuvre vient encore de recevoir un nouveau don qui mérite d'être signalé. Il montre qu'en Norvège, il y a des âmes généreuses et compatissantes qui ont compris la grande détresse de nos pays envahis, et qui se font un devoir de nous aider à soulager les infortunes de nos veuves de guerre et de leurs enfants. M. Rowde, de Christiania, vient de nous faire parvenir par l'entremise, toujours aimable, de M. Victor Dasin, la somme de 5.000 fr. Nous voudrions manifester à ce généreux donateur toute notre reconnaissance et lui exprimer tous nos remerciements. Nous sommes persuadés que M. Dasin voudra bien le faire en notre nom. Nous tenons au courant de ces libéralités Mme la Maréchale Foch, notre présidente générale, et nous sommes certains d'être les interprètes de ses sentiments en exprimant à ces bienfaiteurs de son œuvre, ses remerciements émus. Ces générosités sont d'autant plus appréciées qu'elles nous arrivent au début des froids.

LITRES BLANCS à liqueurs repris à 0 fr. 80 ; litres au Byrrh, repris à 0.60 ; litres à Dubonnet et Picon repris à 0.50. 140, Gde-Rue, Rx. 41444

LE LINGE est hors de prix, c'est pourquoi il ne faut pas le détériorer en employant des lessives quelconques. Le **SAOL LESSIVE** n'a pas ce gros inconvénient. Cet excellent produit est vendu 0.45 dans toutes les épiceries. 452

AU CIMETIERE. — Les propriétaires d'épitaphes situées carrés 15, 18, 21, 24 et 27, affectées aux sépultures des enfants en 1907, 1908 et 1909 sont priés de les faire enlever dans le délai réglementaire à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la ville, conformément au règlement du cimetière.

Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le conservateur du cimetière chargé de la surveillance de ces opérations.

LA BOULANGERIE « LA JUSTICE », 88, rue de Flandre Roubaix, est la seule qui ait donné **8 CENTIMES DE RISTOURNE** pour ses pains d'un kilog. d'une qualité irréprochable. 40613

LA CHICORÉE DU POILU donne des Bons-Primes de 1, 2 et 5 francs 534-2

CROIX

Une demande d'annulation des élections municipales

Nous apprenons qu'une demande d'annulation des élections municipales qui ont abouti au scrutin de ballottage du 7 décembre, à l'élection de la liste socialiste unifiée, a été renvoyée au Conseil de Préfecture, à Lille par MM. Emile Burlin, demeurant rue Chevreul ; Henri Barin, mutilé de guerre, rue Henri-Carette, et Jean Cappelle, mutilé de guerre, rue du Téléphone, ces deux derniers candidats de la liste de « Concentration Républicaine ».

M. Henri Burlin, qui était assesseur au bureau de l'Allumette, où se sont passés les faits motivant cette protestation, nous a déclaré :

« Une centaine de bulletins de la liste Tellier, rayés complètement d'une croix, ont été comptés valables par le président du bureau, M. Denoy, candidat socialiste.

« Ces bulletins n'ont pas été considérés comme nuls, malgré ma protestation. J'ai néanmoins signé le procès-verbal de l'élection, en qualité d'assesseur.

« MM. Emile Burlin et Jean Cappelle, témoins du fait, ont donc, avec moi, signé la demande d'annulation. »

Nous n'avons pu rencontrer M. Tellier, maire, pour recueillir ses déclarations au sujet de cette demande.

VENTE DE BOIS A BRULER, le lundi 5, 2, rue de l'Ermitage, à raison de 25 kilos par carte pour 5 fr. Ordre de distribution : secteur Grand'Rue, de 8 à 11 h. et de 14 à 16 h., le mardi 6, rue Jean-Jaurès, 97, aux mêmes heures pour le secteur Gare.

LE PAIEMENT DU CHOMAGE aura lieu le mardi 6, pour les numéros suivants : de 8 à 9 h. 1.251 à 1.600 ; de 9 à 10 h., 1.601 à 1.950 ; de 10 à 11 h., 1.951 à 2.200 ; de 11 à 12 h., 2.201 à 2.500.

WATTRELOS

RAVITAILLEMENT, mardi 6, numéros 4.201 à 4.800.

LANNOY

INFRACTION SUR LE SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE. — La gendarmerie de Lannoy a dressé procès-verbal à cinq ouvriers briquetiers, d'origine belge, occupés à la briqueterie de M. O. Briet, de Roubaix, qui n'avaient pas leur feuille d'immatriculation d'étrangers. Ce sont : Alberic Vandenberghe, 24 ans ; O. Demeyère, 32 ans ; J.-B. Fournier, 40 ans ; Rémy Vanhamme, 26 ans, et Achille Christiaens, 28 ans.

M. Briet a été gratifié de cinq procès-verbaux pour avoir occupé des ouvriers qui n'étaient pas en règle avec la loi.

E. WERNER Joaillier Orfèvre 24, rue Nationale, LILLE

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI, 5 JANVIER :

Cause d'épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Service des dommages de guerre : Réception des dossiers à la mairie : de 8 h. 30 à midi, numéros 15.301 à 15.375 ; de 2 à 6 h., 15.376 à 15.450.

Secours de chômage : Paiement salle des fêtes des hospices, rue d'Havré. Matin, de 8 h. 30 à 11 h. 30, numéros 9.001 à 12.000 ; soir, de 2 à 5 h., 12.001 à 14.400, soit 400 numéros à la demi-heure.

Théâtre municipal : « La demoiselle du Printemps ». Rideau à 20 h.

LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES EN 1920. — Conformément à l'arrêté préfectoral, la vérification des poids et mesures en 1920, aura lieu à Tourcoing, à partir du lundi 5 janvier. Elle se fera, pour la Ville, au Bureau de Vérification, 12, place de l'Est, et, dans les locaux habituels, pour les quartiers de la Croix-Rouge et du Blanc-Seau.

Les objets reconnus exacts seront poinçonnés à la lettre A.

MM. les Commerçants sont invités à présenter leurs instruments en parfait état de propreté.

Afin d'éviter un encombrement préjudiciable à leurs intérêts, ils sont priés, en outre, de se conformer aussi exactement que possible, aux indications contenues dans les bulletin individuels qui leur seront remis en temps opportun par les soins de la police municipale.

Observation importante : Pendant les mois de janvier et de février, le bureau de la place de l'Est sera ouvert au public, tous les jours non fériés (sauf le samedi), de 8 h. ½ à midi et de 2 à 4 heures.

« CHEZ NOUS », la si vivante Revue de l'Institution du Sacré-Cœur, vient de renaître. Il est vrai que la guerre n'avait pas interrompu son existence, mais seulement modifié sa forme. Quelques professeurs mobilisés firent paraître, en territoire libre, le « Chez Nous » de guerre, qui rendit d'importants services aux anciens élèves dispersés et leur servit de lien. Ils aimeront à se regrouper autour de leur Revue.

Le premier numéro contient le Livre d'Or des anciens élèves morts au champ d'honneur, un émouvant article de M. Dalmar, sur l'aspirant Joseph Masquilier ; le récit de la captivité des otages de représailles à Minjegany ; la chronique de la vie du collège, etc., etc.

Abonnement, 8 fr. par an. S'adresser à M. l'abbé J. Lecomte, au Collège.

UN BATELIER SOMNAMBULE. — Un agent de police Cuvelier, commandé en service de nuit, passait, dimanche matin, vers quatre heures, quai du Fresnoy, à hauteur de la passerelle, quand il remarqua un batelier qui distribuait du charbon à des individus. Invité par l'agent à donner des explications, le batelier se déroba en disant : « Je n'ai pas le temps, je dors ! » A la suite d'un rapport du policier, M. Gobillaud, commissaire de police de permanence, a ouvert une enquête.

LA POLICE OPERE. — Au cours de la nuit de samedi à dimanche, vers 1 h. ½, les agents Deffrennes et Daimez ont arrêté un certain Désiré Salembier, 27 ans, menuisier, demeurant 4, rue de l'Ermitage, qui escaladait un mur de la rue Ingres, chez les époux Druez, en emportant une poule et un coq.

Un second individu qui prenait la fuite au même instant, a été capturé peu de temps après. Ce dernier est un nommé Henri Meadagh, 2 ans, rattacheur, habitant rue de Gand, 996. A la suite d'une enquête ouverte par M. Gobillaud, commissaire de permanence, les deux malfaiteurs ont été déférés au parquet.

ECLAIREZ, S'IL VOUS PLAIT. — Des contraventions ont été relevées à la charge de M. Richard Lorthiois, industriel, place Thiers, 40, pour défaut d'éclairage à l'arrière de son auto ; de M. Arthur Parmentier, 71, rue de Tunis, au service de M. Leroux-Vincent, marchand d'eaux gazeuses ; de M. Emile Debrie, marchand de bière, rue d'Haubourdin, pour défaut d'éclairage à leur voiture ; de M. Maurice Vand-Vynckèle, marchand de meubles à Halluin et de M. Gustave Dewerde, laveur, rue de Rolleghem, pour défaut d'éclairage à leur bicyclette.

UNE ALERTE AUX POMPIERS. — Les pompiers étaient appelés, dimanche soir, vers 5 heures, rue Nationale, où le feu s'était déclaré. C'était la suie qui brûlait dans la cheminée de l'habitation de M. Ephraïm, photographe. En très peu de temps, nos pompiers conjurèrent tout danger.

UN ARBRE QUI DISPARAIT. — Au cours de la nuit du 31 décembre au 1er janvier, un inconnu a dérobé un arbre au préjudice de M. Arthur Desforges, habitant 228, rue du Blanc-Seau. Cet arbre, un orme, avait une longueur de 3 mètres et un diamètre de 0 m. 35. M. Gelan, commissaire de police du 1er arrondissement, informe.

UN ACCIDENT DANS UNE SAVONNERIE. — Un ouvrier pressoir, M. Désiré Ballin, 47 ans, demeurant 12, rue Duguesclin, était occupé dans la salle de la savonnerie de M. Henry Dujardin, rue de la Bâille, quand il eut le pouce gauche pris sous une presse à savon. Il en est résulté une plaie infectée par suite d'écrasement du doigt dont la première phalange portait une fracture ouverte. M. le docteur Ducatillon lui a prescrit un repos d'un mois.

TOMBE D'UN ARBRE. — Un jardinier, M. Georges Plateau, 38 ans, domicilié à Mouscron, 34, rue de Rome, était occupé à tailler les arbres pour le compte de M. Emile Ponthieux, dans la propriété de M. Lahousse, rue Chanzy. Soudain la branche sur laquelle l'ouvrier se trouvait, se cassa et il tomba dans le vide. Dans sa chute, M. Plateau se fractura l'extrémité supérieure du radius gauche. M. le docteur Vienne, qui lui a donné ses soins, a conclu à une incapacité de travail de deux mois.

MARCQ-EN-BARŒUL

LA GOUTTE DE LAIT DU PONT. — La Goutte de Lait, dont la municipalité sortante avait annoncé la création, sera ouverte le jeudi 8 janvier, à 13 heures.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES pour la période du 17 au 31 décembre 1919 aura lieu à la Pomme d'Or, mardi, 6 janvier 1920, de 9 à 11 heures du matin.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Publications de mariage. — Ernest Nolf, menuisier à Neuville, et Jeanne Duterte, repasseuse, à Tourcoing. — Albert Ducoulombier, tisserand à Neuville, et Marie Lefebvre, tisserande, à Bondues.

RONCQ

LA RENAISSANCE INDUSTRIELLE. — La nature de lin et d'étoupes Leurent Frères et Cie Roncq, a été remise partiellement en marche 2 janvier.

La première réunion du nouveau Conseil général du Nord

C'est aujourd'hui, lundi, que le nouveau conseil général du Nord se réunira pour la nomination du bureau et de la commission départementale et pour examiner les affaires urgentes.

Sa composition

Il est ainsi composé, d'après la liste officielle :

Avesnes-Nord : MM. Sirot, docteur, à Avesnes. — **Avesnes-Sud** : Antoine, à Avesnelles. — **Cambrai** : Sénéchal, maire de Bermeries. — **Berlaiment** : Bisiaux, industriel, maire de Noyelles-sur-Sambre. — **Landrecies** : Bourdon, docteur, maire de Bousies. — **Le Quesnoy-Est** : Cantineau, agriculteur, maire d'Englefontaine. — **Le Quesnoy-Ouest** : Carlier, à Villers-Pol. — **Maubeuge-Nord** : Bataille, maire de Maubeuge. — **Maubeuge-Sud** : Sarot, adjoint au maire de Maubeuge. — **Sous-le-Château** : Grard, industriel, à Sous-le-Château. — **Trélon** : Coppeaux, maire de Fourmies. — **Cambrai-Est** : Garin, maire de Cambrai. — **Cambrai-Ouest** : Demolon, industriel, à Cambrai. — **Carnières** : Waxin, maire de Saint-Hilaire. — **Clary** : Plet, député, à Caudry. — **Le Cateau** : Seydoux, industriel, au Cateau. — **Marcoing** : Leriche, maire de Ribecourt. — **Solesmes** : Petit, brasseur à Solesmes.

Arleux : Le Glay, avocat, à Cantin. — **Douai-Nord** : Fouquet, maire de Sin-le-Noble. — **Douai-Ouest** : Gonnaux, député du Nord, à Douai. — **Douai-Sud** : Debève J., docteur, à Montigny-en-Ostrevent. — **Marchiennes** : Debève Hippolyte, maire d'Hornaing. — **Orchies** : Bonnet, maire de Coutiches.

Bergues : Blanckaert, notaire, adjoint au maire de Bergues. — **Bourbourg** : Dufour, avocat, à Dunkerque. — **Dunkerque-Est** : Coquelle, maire de Rosendaël. — **Dunkerque-Ouest** : Vancauwenberghe, industriel, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, à Saint-Pol-sur-Mer. — **Gravelines** : Merlin, négociant, à Gravelines. — **Hondschoote** : Mallengier, brasseur, maire d'Hondschoote. — **Wormhoudt** : Morael, propriétaire, à Wormhoudt.

Bailleul-Nord-Est : Loywick, négociant à Steenwerck. — **Bailleul-Sud-Ouest** : Perrier, négociant à Bailleul. — **Cassel** : Masselis, adjoint au maire de Cassel. — **Hazebrouck-Nord** : Degroote, avocat, à Hazebrouck. — **Hazebrouck-Sud** : De la Grange, conseiller municipal à Morbecque. — **Merville** : Variscotte, industriel, maire de Merville. — **Steenvoorde** : Ryckewaert, maire de Steenvoorde.

Armentières : Conem, maire d'Armentières. — **Cysoing** : Demessmay, négociant à Lille, conseiller municipal de Templeuve. — **Haubourdin** : Potié Aug., sénateur, maire d'Haubourdin. — **La Bassée** : Barrois-Brame, fabricant de sucre, maire de Marquillies. — **Lannoy** : Despretz, adjoint au maire d'Hem. — **Lille-Centre** : Crépy-Saint-Léger, industriel, à Lille. — **Lille-Est** : Hentgès, maire d'Hellemmes. — **Lille-Nord** : Guilbaut, négociant, à Lille. — **Lille-Nord-Est** : Delory, député, maire de Lille. — **Lille-Ouest** : Scalbert, banquier à Lille, conseiller municipal de Saint-André. — **Lille-Sud** : Docteur Verhaeghe, adjoint au maire de Lille. — **Lille-Sud-Est** : Saint-Venant, député, adjoint au maire de Lille. — **Lille-Sud-Ouest** : Salengro, conseiller municipal de Lille. — **Pont-à-Marcq** : Chuffart, brasseur, maire de Fretin. — **Quesnoy-sur-Deûle** : Claro, industriel, maire de Deûlémont. — **Roubaix-Est** : Lefebvre, conseiller municipal à Roubaix. — **Roubaix-Nord** : Briffaut, représentant de commerce, maire de Wattrelos. — **Roubaix-Ouest** : Lebas J.-B., député, maire de Roubaix. — **Seclin** : Caby, conseiller municipal, à Seclin. — **Tourcoing-Nord** : Delacherie, notaire, de Linselles. — **Tourcoing-Nord-Est** : Leduc Fr., docteur en médecine, maire de Tourcoing. — **Tourcoing-Sud** : Fouquet-Lelong, directeur d'école en retraite à Ronchin.

Bouchain : Clément, délégué mineur, à Lourches. — **Condé-sur-l'Escaut** : Delcourt, maire de Condé-sur-Escaut. — **Denain** : Rémy Paul, employé à la Mairie de Denain. — **Saint-Amand (rive droite)** : Couteaux E., député, maire de St-Amand. — **Saint-Amand (rive gauche)** : Davaine, ancien député, agriculteur, à Saint-Amand. — **Valenciennes-Est** : Verdavaine, adjoint au maire d'Hounaing. — **Valenciennes-Nord** : Delannoy, maire de Bruay-sur-Escaut. — **Valenciennes-Sud** : Blemant, avocat, à Valenciennes.

Le Conseil général du Nord comprend 26 républicains, 19 radicaux et 23 socialistes.

Les républicains sont : MM. André Seydoux, Leriche, Blanckaert, Dufour, Coquelle, Merlin, Mallengier, Morael, Loywick, Masselis, Degroote, de La Grange, Variscotte, Ryckewaert, Conem, Demessmay, Barrois-Brame, Despretz, Crépy-Saint-Léger, Guilbaut, Scalbert, Chuffart, Claro, Caby, Delacherie, Davaine.

Les radicaux : MM. Vancauwenberghe, Bourdon, Auguste Potié, Leduc, Fouquet, Perrier, Sirot, Antoine, Sénéchal, Bisiaux, Cantineau, Carlier, Grard, Garin, Demolon, Narcisse Petit, Le Glay, J. Debève, Bonnet.

Les socialistes sont : MM. Bataille, Sarot, Coppeaux, Waxin, Plet, Fouquet, Goniaux, H. Debève, Hentgès, Delory, Verhaeghe, Saint-Venant, Salengro, Lefebvre, Briffaut, Lebas, Clément, Delcourt, Rémy, Couteaux, Verdavaine, Delannoy, Blémant.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Ouvriers paveurs et aides de Roubaix et environs. — Réunion générale mardi 6, à 16 h., Bourse du Travail.

Nouvelles Religieuses

UNE LETTRE de Mgr L'EVÊQUE de LILLE SUR LES DIVERTISSEMENTS ET LES MODES. — Mgr Charost vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, une lettre pour réprouver les divertissements et les modes contraires aux bienséances et à la vertu chrétiennes.

Dans la dernière partie de cette lettre, qui sera lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, Mgr l'évêque de Lille demande à la Ligue patriotique de reprendre sa campagne en faveur du bon goût et du savoir-vivre chrétien. La femme française a beaucoup contribué, au moyen-âge comme au grand siècle, à policer notre race, à lui donner, et ces qualités de fine élégance, et ces qualités de cœur, de générosité spontanée, à qui elle doit sa flamme et ses ressources infinies d'apostolat. Ce que notre esprit a reçu d'elle de grâce charmante et notre langue de retenue, j'allais dire de pudeur, est incalculable. »

Et Mgr Charost demande à la Ligue patriotique des Françaises d'agir, à l'imitation de la « Fédération des Femmes catholiques belges », qui, par une circulaire récente aux maisons de coupe et aux ateliers de lingerie de la Belgique, a apporté un appui efficace à la cause des bienséances chrétiennes.

LILLE

La loi sur les loyers en pays envahi

Les propriétaires demandent les modifications promises

Une réunion des propriétaires de Lille-Roubaix-Tourcoing et environs, a eu lieu à la Mairie de Lille. Ils ont proposé diverses modifications aux lois existantes. M. Inghels a promis de proposer au Parlement ces modifications.

On se souvient que la loi qui régit les loyers en pays envahi a été votée en fin de session, sous le bénéfice des transformations qu'y devrait apporter le nouveau Parlement.

Les déportations de Lille

UNE ENQUETE EN ALLEMAGNE

L'envoyé spécial de « l'Information » à Berlin écrit à son journal :

Le professeur Foerster, bien connu en France par les courageuses campagnes qu'il a menées contre les crimes du militarisme prussien, vient de publier un livre où il s'élève avec indignation contre la déportation infligée par les autorités militaires allemandes aux 10.000 femmes et jeunes filles de Lille. Dans une lettre adressée à la « Deutsche Tageszeitung », un officier allemand de Lille s'efforça de justifier cette affreuse mesure, à grands renforts d'injures adressées à « l'auteur de cet infâme libelle ». Voici un résumé de sa plaidoirie, publiée en tête de la gazette allemande :

« Par suite de la pénurie des denrées et de la concentration de forces considérables dans les trois villes de Lille-Tourcoing et Roubaix, le ravitaillement d'une population de 80.000 civils français devenait de jour en jour plus difficile. Le manque de denrées et surtout l'insuffisance de main-d'œuvre agricole empêchaient de pratiquer la culture intensive du pays. Les efforts des autorités allemandes pour créer des jardins potagers se heurtèrent à l'apathie de la population et des municipalités françaises. La France et l'Angleterre, malgré des démarches faites à Paris par des notables de Lille, envoyés à cet effet, se refusèrent à toute transaction. Pourquoi le gouvernement français n'a-t-il pas permis à la Hollande, à la Suisse et à certaines organisations privées d'envoyer des vivres dans les provinces du Nord ? »

La réponse est facile : c'est que le gouvernement savait fort bien que ce ravitaillement ne servirait qu'à améliorer l'ordinaire du soldat allemand.

Une ligne plus loin, l'avocat improvisé des criminels de Lille dévoile à son insu ses véritables sentiments.

Comme « la pacifique population allemande, les habitants de Lille furent victimes de l'infâme blocus de la famine ». Cette phrase, que le journal allemand publie en caractères gras, équivaut à un aveu involontaire : nous sommes en droit de croire que c'est par esprit de représailles, conformément à leur code de terrorisme, que les Allemands infligèrent à nos compatriotes le supplice de la faim !

« En août 1915, la disette devint telle que le Comité hispano-américain, qui s'occupait du ravitaillement de la Belgique, étendit son activité jusqu'aux provinces françaises du Nord. Mais il ne put distribuer que d'insuffisantes rations. En décembre 1915, une épidémie de typhus fit parmi la population de nombreuses victimes. C'est alors que nous vîmes comme les ouvriers agricoles se souciaient de l'intérêt général. Au lieu de se livrer aux travaux des champs, auxquels les avaient conviés les autorités militaires, ils jugèrent plus lucratif de spéculer sur les denrées.

« Les mains dans les poches de leurs larges pantalons et crachant en signe de mépris, des hommes lisaient ironiquement les affiches les convoquant au travail. A Lille, nous ne recrutâmes que dix hommes et six femmes ! »

Pour tous ceux qui connaissent le Nord de la France, cette accusation de paresse est simplement dérisoire. Elle prouve que nos compatriotes ont préféré souffrir de la faim plutôt que d'accepter les suggestions de leurs oppresseurs. On imagine aisément la rage des Allemands. C'est donc que le haut commandement, « dans l'intérêt de l'ordre public et pour le bien de la population des régions occupées, se décida à déporter une partie de la population ! »

L'ADMINISTRATION ALLEMANDE A LILLE. — La « Gazette de Francfort » publie l'information suivante :

« Afin de donner au peuple allemand un aperçu général des méthodes employées par l'administration allemande à Lille, on publiera prochainement, sous le titre « Lille violentée », avec l'autorisation des autorités compétentes, tout le matériel documentaire allemand. »

LA MEDAILLE COMMEMORATIVE DU SIEGE DE 1914 a été adressée au colonel de Pardieu, défenseur de la ville, et à Mme Régine Calvé, présidente du Centre de rééducation de Berck.

LES DRAPEAUX DES 165e ET 365e R. I. — Une compagnie du 43e R.I., avec musique, s'est rendue à la caserne Souham pour y chercher ces drapeaux d'unités dissoutes qui ont été conduits à la Citadelle, et placés dans la salle d'honneur, à côté de celui du 43e R.I.

AUX ANCIENS POILUS DU 6e. — Tous les anciens poilus du 6e régiment de chasseurs sont priés de se présenter à la caserne de gendarmerie, boulevard Louis XV, porteurs de leur livret militaire, pour y toucher la plaquette « Soldat de la Grande Guerre ».

LE TRAFIC DE L'OR. — M. Perny, chef de la sûreté, s'est rendu rue Nationale, 51, à Lille et a demandé communication de la gestion de M. Chapuis, accusé d'avoir, pendant l'occupation allemande, drainé l'or des régions envahies, alors qu'il dirigeait la Banque des Pays-Bas.

M. Perny a emporté un dossier, comprenant quarante pièces diverses au sujet de Chapuis et de Geerts. Ce dossier a été remis entre les mains du capitaine-rapporteur du Conseil de guerre de la 1re région.

NOTRE CAPITALE SE REPEUPLE ; Lille atteignait 205.500 habitants au 31 décembre dernier.

LA PROCHAINE RECOLTE. — Le prix du blé. — M. Paul Dufour, conseiller général du Nord, au cours d'une audience ministérielle sollicitée de M. Noulens, pour l'Union des Sociétés agricoles du Nord non envahi, a eu l'assurance que le prix du blé ne serait point modifié avant la prochaine récolte.

La liberté serait rendue au commerce, ce qui rendrait les prix rémunérateurs pour les producteurs de blé indigène. M. Paul Dufour fait un appel pressant à la culture pour qu'elle sacrifie ses préférences et sème en blé toutes les surfaces possibles.

Chronique de l'Enseignement

LILLE. — Cours de l'Association Sténographique professionnel